

L'exploit du Long-Sault Ses motifs — ses résultats

Adrien Pouliot, s.j.

Volume 14, numéro 1, juin 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302026ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302026ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pouliot, A. (1960). L'exploit du Long-Sault : ses motifs — ses résultats. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(1), 3–15. <https://doi.org/10.7202/302026ar>

L'EXPLOIT DU LONG-SAULT

SES MOTIFS — SES RÉSULTATS

La Société historique de Québec vient de consacrer son douzième Cahier d'Histoire à la publication *in extenso* du dossier de Dollard : Acte de décès et autres documents montréalais d'archives, Journal des Jésuites, Mémoire du Père Chaumonot, Correspondance de Marie de l'Incarnation, Papiers du gouverneur d'Argenson, Voyage de Radisson, Relation du Père LeJeune, Histoire du Montréal.¹ Chaque pièce ou série de pièces est présentée séparément et annotée; une synthèse finale établit la valeur des sources et rassemble les certitudes acquises. Professionnels et amateurs, étudiants et professeurs désiraient depuis longtemps avoir en mains, pour les lire eux-mêmes, les comparer, les peser, voire les méditer, les témoignages intégraux des contemporains, dont les historiens ne citent généralement que des bribes sans contexte. Nous croyons avoir comblé une lacune et à la bonne heure. La coïncidence du troisième centenaire de l'exploit du Long-Sault imposait aux historiens de faire la lumière sur cet épisode de 1660, finalement héroïque, certes, aux yeux de tous, mais, à son début, noble et désintéressé pour les uns, terre-à-terre et surfait pour les autres.

Les deux auteurs du Cahier d'Histoire ont rédigé séparément la synthèse finale, puis se sont entendus pour s'en partager par moitiés la paternité. Les pages qui suivent exposent plus en détail, à partir des mêmes textes, les motifs et les résultats de l'expédition du Long-Sault.²

¹ *L'exploit du Long-Sault — Les témoignages des Contemporains présentés par Adrien Pouliot, s.j., et Silvio Dumas — A l'occasion du troisième centenaire.* Editeur: La Société historique de Québec (Université Laval, Québec, 1960). 140 pp., prix: \$1.00.

² Sauf quelques exceptions, pour lesquelles nous donnerons la référence exacte, les textes cités sont extraits de notre Cahier d'Histoire et s'y retrouvent aisément.

I. LES MOTIFS DE L'EXPÉDITION

Le mois d'avril a toujours marqué la fin de la débâcle sur nos rivières et la reprise de la petite navigation. « Sur la fin de l'hiver » 1659-1660, quarante Hurons chrétiens de divers âges quittent Québec « pour aller à la petite guerre et dresser des embûches aux Iroquois à leur retour de la chasse » (Relation). Ils passent par les Trois-Rivières, où quelques Algonquins — quatre ou six — se joignent à eux. Arrivés à Montréal, ils apprennent que dix-sept Français sont déjà partis vers l'Outaouais « dans le même dessein qu'eux » (Ibid.). En effet, au cours d'avril, Adam Dollard des Ormeaux, officier de la garnison de Ville-Marie, avait gagné seize autres jeunes célibataires montréalais à son projet d'aller « surprendre quelques Iroquois » (Marie de l'Incarnation), « faire quelque embuscade aux Iroquois » (Chau-monot), « courir sur les petites bandes iroquoises et nos ennemis » (Jean Valets), « attendre les Iroquois dans le passage (du Long-Sault) quand ils retourneraient chez eux avec leurs castors, espérant les vaincre et les anéantir aisément, puisqu'ils seraient alors dépourvus des choses nécessaires » (Radisson). Patrouiller l'Outaouais, en occuper les défilés avant que les petites bandes ennemies des chasseurs iroquois ne le redescendent, les y surprendre et vaincre à tour de rôle : voilà le dessein des Dix-sept, diversement mais clairement exprimé par les contemporains, voire par l'un des acteurs. Aucun d'entre eux n'a jamais exprimé la moindre réserve sur les mobiles secrets ou voilés de l'entreprise.

Certains historiens d'une nouvelle école, plus sensibles, d'une part, aux données économiques qu'aux idéaux chevaleresques, amenés, d'autre part, par leur ambiance à dénoncer la tournure spiritualiste de nos annales, sont enclins à rapetisser l'expédition à la mesure d'une razzia. Ils appuient leur thèse sur l'état pitoyable du commerce dans la colonie, où la traite venait de connaître des années creuses, sur l'ignorance où l'on était à Montréal des projets iroquois, sur de prétendus petits côtés du personnage principal. Pour eux, l'unique motif qui a conduit dix-sept Français de Ville-Marie au Long-Sault, en avril 1660, c'est la hantise des fourrures.

Ouvrons, par exemple, la toute récente *Histoire du Canada* de Gustave Lanctot³ : « *En faisant luire à leurs yeux la perspective d'enlever, à courte distance de Montréal, d'abondantes et riches fourrures se vendant au prix fort, Dollard recruta sans peine seize compagnons de bon courage et d'esprit d'aventure.* » Voilà, selon monsieur Lanctot, l'argumentation grâce à laquelle Dollard persuada seize jeunes gens dans la vingtaine de le suivre au Long-Sault. Nous sommes tenté de mettre l'auteur au défi de le prouver avec des documents. Aucun des contemporains, qui avaient pourtant, eux aussi, les yeux clairs, ne lui en fournira. Que monsieur Lanctot nous excuse, mais cette imaginaire supposition, conforme à sa tendance à rénover l'histoire de la Nouvelle-France, est contredite en particulier par Dollier de Casson, le plus compétent des témoins pour tout ce qui regarde les préparatifs de l'expédition : « *M. d'Aulac,⁴ garçon de cœur et de famille, lequel avait eu quelque commandement dans les armées de France, voulant faire ici quelque coup de sa main et de son courage, tâcha de débaucher — le mot est à entendre selon le reste de la phrase — 15 ou 16 Français, afin de les mener en parti au-dessus de cette Isle, ce qu'on n'avait point encore tenté. Il trouva de braves garçons qui lui promirent de le suivre, si M. de Maison-Neufve le trouvait bon. Daulac proposa la chose et il eut son agrément... M. le Major avait bien envie de grossir le parti, M. Lemoine et M. de Belètre avaient bien demandé la même chose, mais ils voulaient faire différer cette entreprise jusqu'après les semences, qui se font en ce temps-là. Ils disaient que, pour lors, ils iraient une quarantaine d'hommes.* » Un garçon de cœur, racé, discipliné par l'armée, officier de garnison, qui a de l'initiative et conçoit un projet inédit d'offensive, un chef de file, qui réussit à en convaincre seize autres de le suivre, à condition que le gouverneur approuve, qui

³ Gustave Lanctot, de la Société Royale : *Histoire du Canada, I — Des origines au Régime royal* (Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1960), ch. XIX : 304. L'ouvrage de monsieur Lanctot est une mine de renseignements, grâce aux nombreux documents qu'il a consultés et qu'il exploite à fond. Son interprétation personnelle et parfois sensationnelle des faits et des documents (elle a son mérite) pousse le lecteur à remonter lui-même aux sources (ce qui n'est pas sans profit).

⁴ On sait maintenant par seize signatures, que *Dollard* est l'orthographe véritable.

obtient l'agrément réfléchi du gouverneur et qui provoque l'émulation de ses aînés, au point qu'ils lui demandent de les attendre et lui promettent, dans une quinzaine de jours, une double levée de volontaires : il n'y a rien de l'aventurier retors ni de l'habile trafiquant dans un tel personnage. Ou bien Dollier de Casson a menti à ses frères sulpiciens de Paris, pour qui il écrivait l'histoire vraie de leur seigneurie, ou ce n'est pas « en faisant luire à leurs yeux la perspective d'enlever, à courte distance de Montréal, d'abondantes et riches fourrures se vendant au prix fort », que Dollard des Ormeaux recruta ses volontaires.

Que Dollard et ses compagnons aient espéré qu'en arrêtant les canots iroquois et en déboutant les canotiers, ils saisiraient pour Ville-Marie un riche butin, dont ils profiteraient les premiers, l'ayant bien gagné, soit. Mais ce qui les avait surtout décidés à partir c'était l'urgente nécessité de pourvoir au bien commun. Cela de deux manières.

Radisson explique bien la première. L'occupation, au Long-Sault, du *passage infaillible* — comme l'appelle Dollier de Casson — était pour les deux camps un enjeu important. Combien de fois, depuis l'arrivée des Français et les débuts de la traite, les Iroquois n'y étaient-ils pas venus sournoisement attendre les canots des Hurons chargés de pelleteries ! C'était, presque chaque année, nous assure Radisson dans ses divers *Voyages*, comme une manière de défi.⁵ Les Français, « pour donner une frousse à l'Iroquois et l'arrêter de venir là si souvent avec assurance, étaient résolus de lui tendre un piège ». Car, au printemps de 1660, l'enjeu était de taille exceptionnelle : « Les adversaires (iroquois) savaient sans doute que les voyageurs (une trentaine, avec Chouart et Radisson, montés l'année d'au paravant) étaient dans l'ouest et qu'ils ne manqueraient pas de descendre avec un parti (d'indiens). » Et ils rêvaient que « ce serait un brillant exploit et une action héroïque de les anéantir tous et, conséquemment, de jeter la consternation chez les Français et les Sauva-

⁵ Comme nous l'expliquons en présentant le témoignage de Radisson, l'épisode du Long-Sault fait erronément partie du récit de son quatrième voyage (1661-1664). Le récit du troisième (1658-1660) nous fournit des détails complémentaires, sur le nombre des participants français et les péripéties du voyage.

ges (alliés). » Cette préoccupation haineuse des Iroquois avait sa réplique d'espérance chez les Français, qui attendaient fiévreusement le retour de leurs habiles coureurs de bois. Gagner au plus tôt l'Outaouais, y devancer les chasseurs ennemis, les y surprendre peut-être au défilé du Long-Sault, c'était la seule façon de libérer la route au riche convoi sur lequel toute la colonie comptait. Radisson n'aurait pas loué sans réserve, comme il l'a fait, les dix-sept Montréalais, si, simples aventuriers, Dollard et ses compagnons n'avaient couru que des risques personnels. Ce motif, qui n'apparaît pas explicitement avant l'expédition mais ressort tout naturellement de l'exposé de Radisson, a l'avantage de s'appuyer sur un document authentique. Même conjectural, il est plus solidement probable que l'opinion mesquine des dénonciateurs.

Monsieur Lanctot est plus heureux quand il combat la tradition qui prétend que Dollard aurait décidé, avec ses compagnons, d'aller arrêter au Long-Sault une armée d'invasion. Il faut admettre qu'à la mi-avril, rien n'avait encore transpiré du rassemblement projeté, à la Roche-Fendue, d'une armée d'environ mille Iroquois (Journal des Jésuites), ni de la descente, par l'Outaouais, de « quatre cents autres (qui) devaient les rejoindre pour venir tous ensemble fondre sur Québec » (Marie de l'Incarnation). Cette révélation d'un Iroquois, torturé à Québec le 18 mai, est postérieure de six jours au combat final du Long-Sault. Il serait toutefois erroné de prétendre que l'on ne savait rien de cette menace imminente. Y parer serait, pour les Dix-sept, une seconde façon de pourvoir au bien commun.

Quand Marie de l'Incarnation, parlant de la révélation du 18 mai, déclare à son fils, le 25 juin : « Cette nouvelle nous surprit ; . . . personne n'était sur ses gardes, ni même en soupçon que les ennemis dussent venir », elle exprime là le désarroi général. Mais c'est elle-même qui, à l'automne de 1659, écrivait à Dom Claude : « L'on a appris d'un Huron captif qui les a quittés qu'ils préparent une puissante armée pour venir enlever nos nouveaux chrétiens (le reste des Hurons) et, comme je crois, autant de Français qu'ils pourront. »⁶ Elle l'avait appris du P. Jérôme

⁶ *Lettres de . . . Marie de l'Incarnation*, édition de l'abbé Richaudeau (Paris, 1876), Lettre CXXI, à son fils, (mi-octobre) 1659, II : 137-143.

Lalemant, qui, de son côté, mandait à son provincial de Paris, le 12 septembre: « Nous apprenons que les Iroquois se préparent à inonder sur nous avec une armée, au plus tard le printemps prochain, pour enlever quelqu'une de nos bourgades et mettre la désolation dans tout le pays. »⁷ L'Ursuline avait ajouté, pour rassurer son correspondant: « Mais à présent que leur dessein est éventé, cela ne sera pas facile. »

Cette importante information avait sûrement gagné Trois-Rivières et Montréal. On savait donc dans toute la colonie, durant l'hiver de 1659-1660, que les Iroquois préparaient pour le printemps une attaque considérable. Sans posséder encore, sur les opérations projetées, les renseignements précis que livrerait en mai le supplicé de Québec, l'on connaissait assez les mœurs des Iroquois pour se mettre en garde contre leur stratégie ordinaire: la petite guerre de surprise, qui râfle les Français dans leurs champs ou leurs canots, les tue sur place ou les emmène prisonniers, pour qu'ils servent d'otages dans de trompeuses négociations. En 1658 et en 1659, le *Journal des Jésuites*, les *Relations* et les lettres de Marie de l'Incarnation fourmillent d'exemples de ces perfidies. Il ne fallait à la jeunesse de Ville-Marie qu'un peu de clairvoyance et de résolution pour se mettre en tête de prévenir les coups de l'ennemi, par une offensive à l'indienne.

« Mais pourquoi Dollard et ses compagnons remontent-ils l'Outaouais, qui les éloigne de l'Iroquoisie, au lieu du Saint-Laurent qui les en rapproche ? », demande Léo-Paul Desrosiers. Ce spécialiste de l'histoire des cinq Cantons répond, sur la foi d'un mémoire de dix ans postérieur, que le castor se faisant déjà rare chez eux, les Iroquois le viennent chasser « dans le Haut-Canada, dont ils sont les maîtres absolus depuis la destruction des Hurons. Vers la fin de novembre, chaque année, c'est une véritable migration qui se produit. Abandonnant femmes et enfants, ils traversent très nombreux le lac Ontario, là où celui-ci s'écoule dans le Saint-Laurent; naviguant d'île en île, ils atteignent bientôt la rive nord et ils se dispersent ensuite

⁷ Première des trois *Lettres* du R. P. Jérôme Lalemant, qui tiennent lieu de *Relation* pour 1659.

dans toute cette vaste contrée couverte de forêts. Par la rivière Rideau, ils atteignent vite l'Outaouais. Le parti (de Dollard) qui a quitté Montréal (au printemps de 1660) est donc à peu près certain de trouver des partis de chasse iroquois dans le district qui s'étend, par exemple, entre le Long-Sault et la chute des Chats. »⁸ Et nous rejoignons en droite ligne le dessein des Dix-sept, exprimé dans sa forme la plus authentique : « *aller en party avec le sieur Dollard, cour sur les petites bandes hiroquoises et nos ennemis* ».

Si l'on devinait bien, dans les trois postes de la colonie, la présence des Iroquois dans le Haut-Outaouais — puisque Français de Montréal, Algonquins des Trois-Rivières et Hurons de Québec y dirigeaient leurs canots —, ni les uns ni les autres ne paraissent avoir soupçonné qu'ils auraient affaire, ce printemps-là, à une bande aussi compacte. A Montréal et à Québec, cependant, régnait une certaine appréhension : là, les partants sentaient le besoin de se lier par un pacte de persévérante fidélité ; ici, comme l'écrit Marie de l'Incarnation, « l'on avait conjecturé que l'issue de cette affaire serait telle qu'elle est arrivée. » En s'y décidant à tout risque, Dollard et ses compagnons avaient eu conscience de faire quelque chose d'utile, même de nécessaire, de servir à la fois les intérêts temporels et les intérêts spirituels de la Nouvelle-France. Quoi que l'on ait dit sur le silence des textes à ce sujet, il n'y a qu'à lire de bonne foi les documents pour comprendre. Jean Valets, dans son acte de donation du 18 avril, indique clairement la perspective du sacrifice de sa vie : « . . . lequel désirant aller en parti avec le sieur Dollard courir sur les petites bandes iroquoises et nos ennemis, *et ne sachant comme il plaira à Dieu disposer de lui pendant ce temps* ». Le Père Chaumonot parle avec enthousiasme des « *dix-sept braves Français volontaires de Montréal* » et pour Marie de l'Incarnation, « *l'action est généreuse* ». La Relation déclare qu'ils partirent « *s'immolant généreusement pour le bien public et pour la*

⁸ « Dollard des Ormeaux dans les textes », par Léo-Paul Desrosiers, dans *Les Cahiers des Dix*, Numéro dix (1945) : 52-53. Le « portage du Sault aux Chats », sur l'Outaouais, est mentionné dans la *Relation de 1666-1667*, au chapitre II : Journal du voyage du Père Claude Allouez dans le pays des Outaouacs.

défense de la Religion ». Et c'est un des traits essentiels qu'aura retenus de leur geste, trente ans plus tard, la bienheureuse Marguerite Bourgeoys: « Monsieur Dollard assembla 16 ou 17 hommes *des plus généreux* pour aller en guerre attaquer les Sauvages et à dessein d'y donner leur vie si c'était la volonté de Dieu.»

Je sais que monsieur Lanctot va crier au scandale. Voici ce qu'il écrit à propos de ce « prétendu témoignage de Marguerite Bourgeoys » — qu'il regarde comme l'unique preuve « à l'appui de cette légende (complexe dans son texte), que contredisent les documents et les faits »: « *Malheureusement, c'est une pièce adultérée et faussée pour les besoins de la cause, où l'on a substitué le nom de Dollard, qui ne s'y trouvait pas, à celui de l'officier Brigeac, qui devait tomber héroïquement, l'année suivante, lui aussi dans un combat contre les Iroquois.* » Et en note: « *C'est l'abbé Faillon qui a lancé la légende du sacrifice de Dollard: HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE, II, p. 397-413-414, et qui a substitué le nom de Dollard à celui de Brisar (ou Brigeard), p. 414.* »⁹

Allons au texte même des *Écrits autographes* de Marguerite Bourgeoys. L'original a péri au siècle dernier, dans un incendie; mais la copie que l'on conserve aux archives de la Maison-mère est reconnue comme authentique: le Saint-Siège s'y est référé au cours du procès de béatification. Le paragraphe en question se lit comme suit: « *Monsieur Brisar asamble 16 ou 17 hommes des plus genereux pour aler en guerre ataquier les Sauvages et a desain d y donner leur vie si sétoit la volonté de Dieu mais ils furent trahits et firent (sic) tous tuez en divers sortes de souffrances et Mr Brisar les encouraioit a bien souffrir. Les Sauvages laves laisé pour le dernier afin de le faire souffrir a leur volonté se quils firent avec toutes les cruotes quils se purent imaginer mais sa patience et lamour de Dieu pour qui il taimoignoit bien de la joye de souffrir donnoit de ladmiration tant aux Sauvages qua dautres fransois qui aves ete pris auparavant.* »

Qui est ce « Monsieur Brisar »? Claude de Brigeard (ou Brigeart, ou Brigeat, ou Brigeac — comme on a Dollard, Daulat ou Daulac), militaire d'une trentaine d'années, servait de secrétaire à Maisonneuve. Chargé par le gouverneur d'accompagner

⁹ *Histoire du Canada*, 304 et 316.

l'abbé Vignal et quelques ouvriers sur l'île à la Pierre, pour les protéger en cas d'attaque, il y fut pris vivant, avec deux autres Français, dans une embuscade et emmené par les Iroquois dans leur pays. Guéri de ses blessures, il subit, quelques jours plus tard, un supplice raffiné de vingt-quatre heures, qu'il endura comme un martyr. Le fait est raconté en détail par Dollier de Casson, qui en fixe la date au 25 octobre 1661, et par la Relation de 1664-1665, qui le place le 25 août 1662. Nulle part il n'est question que Brigeard ait assemblé des compagnons en vue d'une offensive.

Il est clair que dans la mémoire de Marguerite Bourgeoys, plus de trente ans plus tard, les deux hauts faits s'entremêlaient. Mais le point de suture est visible; toute la première partie du texte s'applique évidemment à l'expédition du Long-Sault, et la seconde, qui relate la mort édifiante de Claude de Brigeard, se rapporte à l'incident de l'île à la Pierre. Restituer, dans la première partie, le nom de Dollard, ce n'est pas « adultérer et fausser la pièce pour les besoins de la cause », c'est mettre son jugement au service de la vérité.

Notre génération s'élève difficilement à ces hauteurs. Pour justifier son scepticisme, elle jette le ridicule sur ce qu'elle ne comprend pas. Elle a davantage confiance en ses propres trouvailles, heureuse de brandir quelque papier d'archives, dont elle tire ce qui lui plaît. Examinons une à une ses objections.

1. D'abord cette jeunesse de Ville-Marie lui paraît assez semblable à nos vestes de cuir: bouillante, indomptée, atteinte de la *bougeote*. Le professeur Adair accusait Dollard de *headstrong folly*¹⁰; monsieur Lanctot juge ses compagnons « de bon courage », mais « d'esprit d'aventure ». Ceux qui parlent ainsi n'ont d'autre autorité que leur propre sentiment; les vrais critiques s'appuient non seulement sur les textes que nous venons de citer, mais sur le fait suivant, bien établi par le chroniqueur le mieux placé pour se renseigner, Dollier de Casson, qui, encore un coup, n'aurait pu passer ce mensonge à la face des seigneurs de Montréal: « *Dollard proposa la chose (à M. de Maisonneuve) et il eut son agrément.* » Cet « agrément », qui privait Mont-

¹⁰ « A Re-interpretation of Dollard's Exploit », dans *The Canadian Historical Review*, XIII, No. 2 (June 1932) : 137.

réel, en vue d'une entreprise périlleuse, du dixième de sa population masculine, Maisonneuve l'aurait-il donné à la légère ou par faiblesse, lui qui, pour prévenir les moindres pertes d'hommes, venait de remettre en pleine force, contre les téméraires, de sévères ordonnances ? ¹¹

2. Dollard, reprend-on, avait deux mobiles inavoués, qui constituent les « véritables motifs » de sa folle équipée : une tache à effacer, des dettes à payer. Dans les deux cas revenons aux textes.

a) Lorsque Dollier de Casson parle de « quelque affaire qu'on disait lui être arrivée en France », il est en train d'expliquer pourquoi Dollard « pressa le plus qu'il put » le départ, « voyant que, s'il différerait, il n'aurait pas l'honneur du commandement », mais devrait le laisser à l'un des trois officiers qui souhaitaient se joindre à lui : Lambert Closse, son major à la garnison, Charles Le Moyne et Pierre de Belestre, tous deux ses aînés en âge et en séjour au pays. Adam Dollard des Ormeaux avait pu commettre en France, au cours de ses premières années de service, quelque erreur ou même quelque sottise. Ce qui s'était dit à son arrivée, n'avait cependant pas empêché Maisonneuve de faire de ce soldat de carrière un commandant de la garnison du fort ; mais l'on comprend que Dollard n'ait pas laissé échapper l'occasion qu'il avait de nettoyer son dossier ou — pour utiliser une échelle plus XVII^{ème} siècle — de redorer son blason.

b) Dollard avait des dettes : de 110 à 115 livres au maximum, soit, à vingt sous la livre (comme l'ancien franc qui la remplaça) de 22 à 23 dollars. L'inventaire des biens meubles en révèle pour environ 32 livres (\$6.40) : journées d'ouvrage, blanchissage, lingerie, plus « une grande corne pleine de poudre ». On ne lui tient pas compte, dans l'acte d'accusation qu'on lui présente après trois cents ans, de ce retard à payer ces menues factures. Mais les 48 livres (\$9.60) qu'il reconnaît devoir à Jean Aubuchon, trois jours avant son départ pour le Long-Sault,

¹¹ Ordonnances du 18 mars 1658 et du 5 avril 1659. Cf. Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada*, II : 383-385. Elles exigeaient le port continu des armes, le travail en compagnie et proche ; elles défendaient les sorties la nuit, la chasse au delà des défrichés, la pêche au delà du grand courant, l'utilisation sans permission du canot d'autrui ; les contrevenants risquaient leur propre perte et la ruine de la colonie.

voilà qui est grave ! Cette fois, on l'a le trafiquant de fourrures, l'aventurier, le « bandit », puisqu'on peut montrer la photographie du billet original, rédigé et signé par Dollard en personne. S'il parle de retour, c'est qu'il n'a aucunement l'idée de risquer sa vie ! S'il promet de payer à son retour, c'est qu'il s'en va voler leurs fourrures aux Iroquois ! S'il doit, c'est qu'il a emprunté ! S'il a emprunté, c'est qu'avec \$9.60 il a l'intention d'« armer » ses seize compagnons !¹² Et voilà comment certaines gens de renom démolissent dans l'esprit et le cœur d'une génération la vérité vraie, pour y installer leur fausse « vérité ».

Quelle est là-dessus la vérité vraie ? *A priori*, elle suit la ligne des vérités précédentes, garanties par les témoignages des contemporains ; *a posteriori*, elle est décelable dans les autres états de compte que nous livrent les archives judiciaires de cette époque. Il nous suffira, pour faire la pleine lumière, d'examiner les « papiers » où il est question de Dollard et de ses compagnons.

Dollard n'est pas le seul à quitter Ville-Marie avec des dettes. S'il en a pour 110 à 115 livres, Valets en a pour 39 livres et 5 sols (\$7.85), Tavernier pour 223 livres et 14 sols (\$44.75) et Roussin pour 415 livres (\$83.). Est-ce donc à une bande de voleurs que M. de Maisonneuve vient d'accorder son agrément ? Est-ce pour que ces quatre messieurs trouvent dans un traquenard de quoi sortir d'embarras personnels que le prudent gouverneur de Montréal leur a confié la précieuse vie de treize autres jeunes gagne-petit ? Il doit y avoir autre chose.

Il y a d'abord que le salaire n'arrivait pas à chacun aussi régulièrement qu'aujourd'hui ; qu'il était conditionné par les revenus de la traite et, conséquemment, par les revenus des Associés de Ville-Marie. Il y a que ces défricheurs d'antan, tout comme ceux d'aujourd'hui, engageaient l'avenir et trouvaient

¹² Dans le même compact paragraphe cité plus haut, monsieur Lanctot écrit : « Pour les armer (ses seize compagnons), il dut emprunter de Jean Aubuchon une somme d'argent, que, dit-il, par un billet du 15 avril 1660, je lui promès de payer à mon retour. » Voici, en entier, le fameux billet : Jay soubzsigné confesse devoir a Mr Ajean Haubichon la somme de quarente cinq livres Plus trois livres que je luy promet Payer a mon retour Fait a Villemarie le quinze avril mil six cent soixante/Dollard (avec paraphe). En voir la photographie dans E.-Z. Massicotte, *Dollard et ses compagnons — Notes et Documents* (Montréal, 1920), 40.

prêteurs. Il y a que Dollard, Valets, Doussin, Tavernier (au moins ceux-là) avaient des biens, meubles et immeubles, pour répondre de leurs dettes : la donation de Valets, le testament de Tavernier, la concession de Bélestre (succédant aux droits de Dollard) le prouvent, ainsi que les divers inventaires, en particulier celui de Doussin, où l'on reconnaît qu'il est dû au défunt 257 livres et 10 sols (\$51.50). Il y a enfin que Dollard est l'organisateur de l'expédition et que, pour la mettre en marche, il lui faut munitions et victuailles. « Les Français, dit Radisson, étaient approvisionnés pour tout l'été. » Même si le gouverneur, au nom des Associés de Ville-Marie, dut défrayer l'équipement de ceux qui partaient avec un mandat officiel, il restait sûrement à chacun, principalement au chef, sa part de dépenses. La somme globale de quarante-huit livres (« quarante-cinq livres plus trois livres »), que Dollard, trois jours avant son départ, promet « payer » comme un compte — et non pas « remettre » comme un emprunt — au marchand Jean Aubuchon, est vraisemblablement due pour des achats de marchandises.

Lors de l'inventaire des biens de Doussin, le notaire Basset ajoute, au chapitre des dettes : « *Déclaré par moy commis, La somme de neuf Livres pour reste de plus grande somme par Luy respondue pour deffunt Le Sr Dollard* ». Cette garantie offerte par Doussin montre d'abord l'estime qu'il avait pour Dollard ; on peut y voir aussi l'indice d'une collaboration financière entre les membres de l'expédition. A la mort du chirurgien Louis Chartier, le 20 juillet 1660, on trouva dans ses papiers une troisième reconnaissance de dette par Dollard, de trente livres cette fois (\$6.). En face de ces obligations consenties par Aubuchon, Doussin, Basset et Chartier, la pensée nous vient à l'esprit que ceux qui voient en Dollard un aventurier, cherchant à se tirer d'embarras en confisquant les fourrures des Iroquois, accusent du même coup ses compagnons d'être des complices, et ses créanciers, avec Maisonneuve, des aveugles ou des souteneurs.

Leurs aventuriers (ou leurs bandits) seraient d'une espèce rare. « *Ils résolurent . . . de faire aussi tous leur testament, afin qu'il n'y eût rien qui les inquiétât pour le temporel et qui les empêchât de bien faire* » (Dollier de Casson). On s'est scan-

dalisé de ce *tous*, vu qu'on ne trouve au greffe qu'un testament proprement dit et une donation. Retournons trois cents ans en arrière et vivons dans une bourgade de trois cent soixante-dix habitants : testaments, donations, billets promissoires, cessions verbales même, pour ceux qui n'ont pratiquement rien à léguer, tout cela s'équivaut, tout cela, sous une forme ou sous une autre, c'est, pour chacun, avant la périlleuse expédition, une mise en ordre de ses affaires, « *ne sachant comme il plaira à Dieu de disposer de lui pendant ce dit temps* » (Valets).

3. Le dernier haussement d'épaules des opposants se rapporte aux préparatifs religieux. Les uns parlent de légende; d'autres réclament des textes; d'autres calomnient l'honnête interprétation de ceux qu'on leur apporte. Pour appuyer la tradition, rien de plus simple et de plus clair que cette affirmation de Dollier de Casson : « *Ils firent un pacte de ne point demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point; outre cela, pour être plus fermes à garder cette parole et mieux en état d'affronter la mort, ils résolurent de mettre leur conscience en bon état, de se confesser et de communier tous.* » Le Père Le Jeune dit la même chose en une ligne : « *s'immolant généreusement pour le bien public et la défense de la Religion* ». La bienheureuse Marguerite Bourgeoys se rappelait que les hommes de Dollard s'étaient rassemblés autour de lui « *à dessein de donner leur vie, si c'était la volonté de Dieu* ».

Nous n'avons absolument rien à changer dans ce que nous a légué la tradition sur les motifs de l'expédition du Long-Sault. Ne fendons pas les cheveux en quatre. Dans les documents, il n'est nulle part question, pour Dollard et ses compagnons, d'aller à une mort certaine, sans espoir de retour, mais de s'engager à fond pour la Patrie, dans une entreprise extrêmement périlleuse. C'est pourquoi ils jurèrent, tous et chacun, de tenir jusqu'au bout, fallût-il en mourir, et scellèrent cette généreuse résolution par la réception des sacrements. Aux moyens humains ils joignirent les secours divins : le succès leur était assuré, même dans la défaite.*

ADRIEN POULIOT, s.j.,
membre correspondant de l'Institut.

* Cette étude aura une suite : *Les résultats*.